

## Conseil Municipal du lundi 6 juillet 2015

Le lundi six juillet deux mille quinze, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel sous la présidence de Monsieur Bertrand ASTRIC, Maire.

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Mme Stéphanie LECOT, absente excusée, procuration à Mme Françoise BERNARD.

Mme Florence MONNIN a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00

Le compte-rendu de la réunion du 1er juin 2015 est adopté à l'unanimité.

### **BP commune 2015 : transfert de crédits**

Le Maire expose que la facture relative à l'achat du logiciel de gestion du cimetière doit être mandatée à l'article 2051. Pour ce faire il convient de transférer 1 080 € du chapitre 020 (dépenses imprévues) dont les crédits passeront de 1 996.58 € à 916.58 € à l'article 2051 dont les crédits passeront de 0 € à 1 080 €.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

### **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec le service de l'aide aux communes de la CAGB pour l'opération "réhabilitation du bâtiment de la cure"**

Le Maire rappelle qu'au cours de la séance du conseil municipal en date du 13 avril 2015 le principe de lancer l'opération "réhabilitation du bâtiment de la cure" avait été acté.

Afin d'accompagner la commune sur ce chantier le Maire a demandé au service de l'aide aux communes de la CAGB une proposition chiffrée. Il donne lecture de ladite convention qui comprend un forfait global de 98 demi-journées de travail sur une durée de 2 à 3 ans pour un montant de 26 460 €.

La mission prévoit 6 phases :

- Visite du site, collecte des données
- Etudes préalables
- Programmation, choix du maître d'œuvre et des BET
- Assistance au lancement de consultations annexes
- Phase de conception
- Phase de réalisation
- Coordination générale du projet

Compte tenu de la complexité de ce dossier, le Maire propose de retenir l'ensemble de la mission proposée.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** et autorise le Maire à signer ladite convention.

### **Remise en vente du lot n°17**

Le Maire rappelle que par délibération en date du 6 octobre 2014, le conseil municipal avait fait promesse de vente de le lot n°17 du lotissement du Stade à Monsieur Tarek GHARBI. Le futur acquéreur a bien versé la somme de 3 000 €. Néanmoins depuis un an et malgré les relances du notaire la vente n'est toujours pas actée.

Par courrier en recommandé avec AR en date du 28 mai 2015, le Maire a demandé au futur acquéreur de prendre contact avec le notaire et d'engager la vente avant le 30 juin 2015; à défaut il proposerait au conseil municipal de remettre en vente le lot n°17.

A ce jour M. Tarek GHARBI n'ayant pas pris de contact avec le notaire, le Maire propose au conseil municipal de remettre en vente le lot n°17 et de lui rembourser la somme de 3000 €.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

### **Promesse de vente du lot n°15.**

Suite à la délibération du 10/06/2013 évaluant les lots, le Maire expose qu'il a reçu une demande de M. Kévin COLTEL et Mme Elodie JACQUET domiciliés à Torpes concernant le lot n°15.

Le Maire propose d'attribuer une promesse de vente sur le lot n°15 pour un montant de 53 000 € à M. Kévin COLTEL et Mme Elodie JACQUET.

Afin de confirmer leurs engagements, les acquéreurs devront verser la somme de 3 000 € (trois mille euros) dans la caisse du receveur municipal, trésorerie de Saint-Vit, 3 rue de la Liberté 25410 Saint-Vit avant le 31 août inclus. Passé ce délai, la commune se trouvera pleinement libérée de sa promesse de vente.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

### **Promesse de vente du lot n°12.**

Suite à la délibération du 10/06/2013 évaluant les lots, le Maire expose qu'il a reçu une demande de M. et Mme Tiago MARCOS domiciliés 3 rue Sophie Trébuchet à Besançon concernant le lot n°12.

Le Maire propose d'attribuer une promesse de vente sur le lot n°12 pour un montant de 50 000 € à M. et Mme Tiago MARCOS.

Afin de confirmer leurs engagements, les acquéreurs devront verser la somme de 3 000 € (trois mille euros) dans la caisse du receveur municipal, trésorerie de Saint-Vit, 3 rue de la Liberté 25410 Saint-Vit avant le 31 août inclus. Passé ce délai, la commune se trouvera pleinement libérée de sa promesse de vente.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

### **Promesse de vente pour les lots n°10 et n°11**

Suite à la délibération du 10/06/2013 évaluant les lots, le Maire expose qu'il a reçu une demande de M. Alexandre PETIT directeur des opérations pour CARRE de l'Habitat concernant l'acquisition des lots n°10 et n°11.

Le Maire propose d'attribuer une promesse de vente sur les lots n°10 et n°11 pour un montant de 220 000 € TTC à CARRE de l'Habitat représenté par M. Alexandre PETIT.

Une promesse unilatérale de vente sera signée entre la commune et CARRE de l'Habitat.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** et autorise le maire à signer la promesse unilatérale de vente.

### **Avenant n°8 avec l'association Familles Rurales**

Le Maire expose que pour la gestion d'actions petites enfance, la commune est en convention avec l'association Familles Rurales via "La souris Verte" et le multi-accueil "la source aux oiseaux".

Il précise que pour l'année 2015 et suite à la réunion d'objectifs avec les communes adhérentes il y a lieu de prendre un avenant. Le Maire donne lecture de l'avenant n°8 qui prévoit une participation de Boussières à hauteur de 14 932.11 € hors subvention de la CAF.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

### **Vente d'un terrain communal à la SCI "A Chaux" (ZB 628 a de 62 m2)**

Le Maire rappelle que par délibération en date du 13 avril 2015 le conseil municipal a vendu à la SCI "A chaux" les parcelles communales cadastrées B n°412 et B n°430 ainsi qu'un accès depuis le lotissement du Stade pour une somme de 126 000 € prix net acheteur.

Ledit terrain d'accès a été cadastré par le cabinet JAMEY, géomètre expert.

Le Maire propose que ledit terrain cadastré ZB n°637 d'une surface de 62 m2 soit intégré à cette vente.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte par 14 voix pour et 1 abstention. Le conseil municipal donne également tout pouvoir au maire pour finaliser cette vente auprès de Maître François VERCELLOTTI, notaire à Quingey.

### **Exonération de TVA sur les parcelles B 412 et B 430 vendues à la SCI "A Chaux"**

Le Maire rappelle que par délibération en date du 13 avril 2015, le conseil a décidé de vendre à la SCI "A Chaux" les parcelles communales cadastrées B 412 et B 430.

Le comptable du trésor l'informe que la vente peut ne pas être assujettie à la TVA dans la mesure où la commune n'a rien fait pour valoriser les terrains, qu'ils n'ont pas été acquis ou aménagés pour être revendus et qu'elle n'a fait aucune démarche commerciale.

Le Maire confirme cet état de fait. Dans ce cas la délibération décidant de la vente doit préciser que l'aliénation des parcelles B 412 et B 430 qui appartiennent à la commune depuis des temps immémoriaux relève du seul exercice de sa propriété, sans autre motivation que celle de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif et qu'il s'agit uniquement d'une opération de gestion du patrimoine communal, sans valorisation du terrain avant sa vente. Ainsi la commune n'a pas la qualité d'être assujettie à la TVA pour cette vente qui ne sera donc pas soumise à la TVA.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité**.

### **BP AEP 2015 : basculement de crédits d'investissement à la section de fonctionnement du BP Général 2015**

Le Maire rappelle qu'il avait demandé à la Préfecture la démarche comptable à suivre afin de basculer des crédits d'investissement excédentaires en section de fonctionnement sur le budget Adduction d'Eau Potable. La Préfecture a d'abord répondu qu'il était possible d'effectuer ce transfert de crédits mais une note de la DGFIP a amené la Préfecture à procéder à un nouvel examen du dossier. Il en ressort que les crédits excédentaires en section d'investissement du budget AEP restent "bloqués" dans cette section.

Le Maire proposera au BP 2016 que ces crédits soient utilisés.

### **Remboursement suite à dégradations.**

Le Maire expose que des incivilités ont été commises en mai 2014 avec notamment des dégradations sur les bacs à fleurs et le fleurissement. La commune a porté plainte contre l'auteur des faits. Le procureur de la république a demandé le remboursement des frais occasionnés par cet acte de vandalisme à savoir une facture de 818.40 €.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **par 14 voix pour et une abstention** le remboursement des réparations pour une somme de 818.40 €.

Cette somme sera affectée à l'article 7788 du BP 2015.

### **Appel d'offres chaudières gaz écoles**

Suite à l'arrivée du gaz de ville, le Maire rappelle qu'il a été prévu au BP 2015 le changement des chaudières fioul en chaudières gaz des deux écoles.

Afin de mener à bien ces travaux une consultation a été lancée. Le Maire présente le résultat de la consultation.

#### **1. École maternelle**

<b>Entreprises</b>	<b>Montant de l'offre en € ttc</b>	<b>Option 1 :</b>	<b>Option 2 :</b>
Alain BACHE	7 266.11 €	Non répondu	1 367.60 € ht
DEMOUGE SARL	9 775.57 €	Non répondu	Dans l'offre
Franc-Comtoise de Confort	12 186.80 €	Non répondu	1 686.50 € ht
SARL CHARMOILLE	6 804.00 €	480 € ttc	1 260 € ttc

*Option n°1 : télégestion*

*Option n°2 : production eau chaude*

Le Maire propose de retenir l'offre de la société SARL CHARMOILLE pour **8 544 € TTC**.

## 2. École primaire

Entreprises	Montant de l'offre en € ttc	Option 1 :	Option 2 :
Alain BACHE	9 074.95 €	Non répondu	1 283.55 € ht
DEMOUGE SARL	12 087.00 €	Dans l'offre	Dans l'offre
Franc-Comtoise de Confort	14 904.17 €	Non répondu	2 028.50 € ht
SARL CHARMOILLE	7 632.00 €	480 € ttc	1 260 € ttc

Option n°1 : télégestion      Option n°2 : production eau chaude

Le Maire propose de retenir l'offre de la société SARL CHARMOILLE pour **9 372 € TTC**.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

### Appel d'offres plateau de sécurité Route de Besançon

Le Maire rappelle qu'il a été prévu au BP 2015 la création d'un plateau de sécurité de 10 mètres Route de Besançon.

Afin de mener à bien ces travaux une consultation a été lancée. Le Maire présente le résultat de la consultation.

Entreprises ayant répondu	Montant en € TTC de l'offre
TP MOUROT	14 062.80 €
HEITMANN TP & FILS	14 155.20 €
COLAS EST	14 269.20 €
GLOBAL SIGNALISATION	14 740.80 €

Le Maire propose de retenir l'offre de la société TP MOUROT pour 14 062.80 €

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

### Projet d'agrandissement de la Maison Des Loups

Monsieur MICHON, conseiller municipal, rend compte de l'installation du limiteur sonore et de son fonctionnement. Deux constatations s'imposent :

-1 le système fonctionne correctement et les prises se coupent lors du dépassement de la limite sonore autorisée

-2 les occupants des lieux déplacent leur sono pour l'installer sur des prises non coupées.

Concernant l'agrandissement de la salle, il est décidé de se réunir le mercredi 30 septembre 2015 à 19 heures, pour les conseillers intéressés, afin de le finaliser.

### Devenir le l'ancien bureau et logement de la Poste

Le maire proposera au conseil municipal un projet de vente de ces locaux en septembre.

### Présentation du dispositif "voisin vigilant"

Le Lieutenant MOULIN, commandant de la brigade de Saint-Vit a été reçu en mairie pour présenter les lignes de ce dispositif : parmi la population des personnes seraient chargées de communiquer à la gendarmerie les faits inaccoutumés se produisant sur le territoire communal.

Lors d'un tour de table, chaque conseiller présent donne son avis concernant la mise en place de ce dispositif.

Après audition des points de vue contrastés, le Maire décide de poursuivre la réflexion lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

### **Questions diverses**

- Projet EDucatif Territorial (PEDT) : la convention relative au projet éducatif territorial de Boussières a été signée entre la Préfecture, la CAF, l'Education nationale et la mairie. L'objectif de ce PEDT est de donner une cohésion aux différents dispositifs éducatifs à destination des enfants des écoles. La convention pérennise les aides de l'Etat pour les temps d'activités périscolaires pendant 3 ans à partir de la rentrée 2015.
- Conseil d'écoles : l'inspection académique annonce la fermeture d'une classe pour la rentrée 2015. Même si les effectifs d'élèves diminuent, certains enfants ont des besoins spécifiques : dans ce contexte, la fermeture d'une classe est inappropriée.
- Comité des fêtes : le comité des fêtes An 2000 se réunira en mairie concernant l'organisation du Festi'chariotes du 30 août prochain.
- feu artifice 13 juillet : le feu d'artifice sera tiré à Busy.
- raccordement fibre optique CAGB : la CAGB envisage d'investir environ 100000 euros afin de raccorder Boussières à la fibre optique, sachant qu'elle a déjà dépensé 40000 euros dans des installations techniques permettant ce raccordement. Les premiers bénéficiaires seront les entreprises notamment SIDEO-PMPC et les papeteries ZUBER-RIEDER (au total environ 250 emplois), mais les particuliers pourront bénéficier à court terme du très haut-débit.
- Monsieur BONNOT, adjoint aux forêts propose aux conseillers une balade pédagogique dans les bois le dimanche 6 septembre.

La séance est levée à 23 h 15.